

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [7-8]

Artikel: Information professionnelle de l'ASF : les professions de l'optique oculaire

Autor: Bertaudon, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Information professionnelle de l'ASF

Les professions de l'optique oculaire¹

Le montage, l'ajustage et le calcul des lunettes forment les trois pôles d'activité de l'opticien. C'est également l'ordre dans lequel les apprentis sont initiés au métier. L'apprentissage en deux degrés permet de former tout d'abord en deux ans des **laboristes en optique**, puis en deux de plus des **opticiens** et **opticiennes**.

Les laboristes en optique apprennent à monter des lunettes aux mesures des clients, à partir d'éléments semi-fabriqués. A partir de ce degré professionnel artisanal, les candidats doués peuvent se former comme opticiens. Ils apprennent alors à adapter les moyens de correction visuelle selon des prescriptions données tout en approfondissant leurs connaissances professionnelles, psychologiques et commerciales. Ils sont familiarisés avec la réception et le conseil, la tenue de la carthothèque clients, le service des commandes, les travaux d'atelier plus compliqués. La troisième étape, celle du contrôle de la vue et la détermination de la formule corrective des verres, est du domaine du perfectionnement professionnel.

Laboriste en optique

Son domaine d'activité est l'atelier. Il y travaille le verre, les métaux et les plastiques, il soude des pièces simples à l'étain et des montures à l'argent et à l'or. Il manie des outils et des appareils très fins et très petits. Après avoir contrôlé le verre brut pour s'assurer qu'il est sans défaut, il procède au centrage, à l'égruselage (premier découpage à la pince), au découpage proprement dit, au dégrossissage, au meulage automatique et à la main dans les formes usuelles. A la fin du travail, les verres doivent être toujours bien centrés. Ils sont ensuite montés dans la monture, avec ou sans tension. Avant de remettre les lunettes au client, on les contrôle encore une fois soigneusement d'après l'ordonnance. Elles sont souvent de travers à la suite de ces manipulations et il faut les retoucher.

Le laboriste en optique effectue également des réparations de lunettes, fabrique des parties de lunettes sur mesure, nettoie et met au point des instruments d'optique et règle des instruments de météorologie.

Opticien, opticienne

Le client qui a recours aux services de l'opticien désire en général son conseil pour l'achat de lunettes ou d'instruments d'optique. S'il ne souffre pas de troubles graves, il peut lui² faire contrôler sa vision et établir la formule de verres correcteurs, mais au moindre soupçon de modifications pathologiques de l'œil, il est envoyé chez le médecin oculiste. Dans la plupart des cas, il ne s'agit que de faire adapter des lunettes, choisies parmi la multiplicité des modèles disponibles. Le choix du modèle approprié peut être dicté par différents critères personnels : le dernier cri de la mode, le modèle le plus fonctionnel, le plus esthétique ou le plus avantageux. De toute façon, l'opticien connaît l'art subtil de tenir compte des besoins variables de la clientèle. Il détermine et note avec soin les mesures du client pour pouvoir procéder aux rectifications et transformations compte tenu de la position du pont, de la forme et de l'inclinaison de la monture, de la longueur des branches, de l'écartement interpupillaire et de la distance de la cornée au verre. Une fois le modèle choisi, il faut ajuster avec soin la monture à la morphologie et à l'esthétique du visage pour que le client se sente parfaitement à l'aise : les lunettes ne doivent en effet ni exercer de pression, ni se déplacer au moindre mouvement.

L'opticien effectue aussi de nombreux dépannages : réparations de montures usagées, remplacement de verres, réparations d'instruments d'optique et de météorologie dont il assure d'ailleurs aussi la vente en l'état : baromètres, thermomètres, hygromètres, microscopes, loupes, télescopes, jumelles et jumelles de théâtre, etc. Il peut également conseiller les clients pour le choix de ces instruments ainsi que de lunettes spéciales (de tir, de plongée, etc.). Certains opticiens tiennent aussi un rayon d'audioprothèses.

Exigences pour ces professions : bonne culture générale alliée à des aptitudes manuelles : bonne acuité visuelle, éventuellement corrigée.



Soudage d'une monture

Goût pour les mathématiques et la physique, le travail propre et minutieux avec des instruments de précision, patience. En sus, pour l'opticien : aimer le contact de la clientèle, entreprenant, empathie, don d'observation.

Formation : par apprentissage comme indiqué plus haut. Les apprentis bénéficient de cours d'introduction et suivent les cours de l'école professionnelle (culture générale et connaissances professionnelles) dont en particulier : connaissance des matériaux et des marchandises, optique générale et expérimentale, connaissance des instruments et de l'œil, optique, lunetterie, dessin professionnel, mathématiques, technologie des verres de lunettes.

Débouchés : employé ou gérant d'un magasin d'optique, opticien indépendant, chef d'atelier dans l'industrie, vente et représentation. En outre, à temps partiel : enseignement professionnel, journalisme.

Perfectionnement : le laboriste peut se former comme opticien, et ce dernier comme maître opticien ou opticien diplômé (cours à l'École professionnelle supérieure d'optique et d'optométrie d'Olten, ou écoles supérieures à l'étranger : Paris, Morez, Berlin, Cologne, Londres etc.). Les associations professionnelles organisent des journées d'information et éditent des périodiques servant au perfectionnement professionnel. On peut également se spécialiser en adaptation de lentilles de contact, établissement d'ordonnances, gestion.

Professions voisines : *opticien en instruments* (travaille dans l'industrie et se forme par apprentissage de trois ans); *orthoptiste* (corrige la vue par des exercices oculaires, surtout chez les enfants); *oculariste* (fabrique artisanalement des prothèses d'yeux en verre ou résine synthétique).

Associations professionnelles : Association suisse des opticiens et Association suisse des opticiens diplômés (secrétariat à Langenthal) et groupements cantonaux.

Sources : documentation professionnelle de l'OFIAMT, de l'ASOSP. Photo tirée de la monographie « Augenoptiker/-in », éditions ASOSP, Zurich.

H. Bertaudon

¹ Professions accessibles aux jeunes des deux sexes ; c'est par commodité rédactionnelle que notre texte est rédigé au masculin.

² A la condition qu'il soit titulaire d'un diplôme supérieur.